



www.anqaev.fr



Février 2019

N° 2019 – 04

L'été 2019

La saison estivale 2019 s'annonce relativement calme sur le plan des mouvements de ferries desservant la Corse.

Nous avons eu, le 8 février, une fructueuse réunion avec Mr Fabien Agostini, Directeur des Ports français de la Corsica/Sardinia Ferries. Il nous a annoncé que le nombre d'escales des Ferries de La Corsica Ferries serait de 350 environ, en nette diminution de 30 % par rapport aux 495 de l'année 2018. Il n'y aurait qu'un seul navire par jour (exceptionnellement 2) en juillet et deux en août (exceptionnellement 3) par jour. Compte tenu du transfert des rotations Nice/Corse des ferries de la Moby Lines sur Toulon depuis janvier 2019, nous aurions environ 2 fois moins de ferries qu'en 2018.

Monsieur Agostini nous a également confirmé que sa compagnie accepte la prise en compte des pics de pollution aérienne, passant au diesel marin à 0,1% de teneur en soufre, dès la demande des autorités portuaires ou préfectorales. Ce dispositif avait été mis en œuvre, pour la première fois à Nice, le 23 août 2018.

Ce sont donc de grandes avancées en terme de pollution aérienne portuaire estivale 2019 pour les riverains. Un regret, quand même, que les navires de la Corsica/Sardinia Ferries continuent, cet été 2019, à utiliser le fioul à 1,5% de soufre pour les manœuvres de ses navires en zone portuaire et à quai, d'autant que les escales prévues étant de moins de deux heures la législation n'impose pas l'emploi du diesel marin à 0,1% de teneur en soufre.

Le futur du port de Nice

Limitation des émissions d'oxyde de soufre et d'azote

En cette année de transition, Corsica Ferries se prépare à la nouvelle réglementation du 1^{er} janvier 2020 qui va imposer le fioul à un maximum de 0,5 % de soufre.

Toutefois, et c'est une heureuse surprise, il semblerait que les sociétés pétrolières, donc les raffineurs, ne proposeraient pas de fioul à 0,5 % de soufre, ou à prix peu attractif que le fioul à 0,1 % à tel point que les armateurs pourraient passer directement au fioul à 0,1% de teneur en soufre.

De facto, c'est un alignement sur la législation actuelle concernant les carburants autorisés en mers nordiques européennes. L'une de nos principales revendications serait ainsi satisfaite. D'autant qu'en 2025, ce serait au tour des émissions des oxydes d'azote rejetées par la combustion des moteurs thermiques des navires qui seraient drastiquement réduites.





www.anqaev.fr



Electrification des quais

Le Gouvernement et le Conseil National de l'Air, lors de la publication des feuilles de route en mars 2018 proposaient l'électrification des quais des ports français de la Méditerranée pour limiter la pollution.

Le Président de la région Sud/PACA a repris cette proposition en annonçant, le 6 février 2019, des investissements financiers lourds pour l'électrification des quais de nos ports. La Corsica/Sardinia Ferries étudie sérieusement cette piste pour les escales de ses navires.



Le "Pascal Lota" équipé en 2019 par Corsica Ferries pour 11,3 millions d'euros © Corsica Ferries

En l'état, le recours à du fuel léger de type gasoil semble privilégié avec, pour les navires le permettant, l'aménagement possible d'appareils de fumée. Conscience qu'un recours de motorisation au gaz naturel liquéfié n'est pas possible, en parallèle, Corsica a lancé une consultation auprès de plusieurs chantiers navals pour la construction de deux nouveaux ferries, "D'une capacité et d'une vitesse similaires au "Pascal Lota", soit 2.200 passagers et 100 véhicules pour 27 navires, ces navires seront équipés des meilleures technologies pour réduire notre empreinte environnementale", confie Pierre Martini. Pour un investissement estimé à plus de 100 millions d'euros par unité, chacun devrait être "LNG Ready, recevoir un scrubber et un système de branchement électrique à quai". Sans remplacement prévu de navires opérés actuellement, leur mise en service est annoncée d'ici trois ans et portera la flotte de Corsica à quinze ferries.

La construction de deux ferries au Gaz Naturel Liquéfié par la Corsica Ferries

Ces deux navires au GNL en projet pour l'horizon 2022, étant de taille comparable au Pascal Lota (environ 170 m) ils seront capables d'accoster au Port de Nice quai Infrernet ou Commerce comme le font la plupart de leurs navires actuels, avec la pollution aérienne en moins hormis la production de CO2.

MARSEILLE : La Région SUD soutient l'électrification des navires à quai

MARSEILLE : « Le développement de notre économie ne doit pas se faire au détriment des habitants de la région. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que, dans le cadre du Plan Climat de la Région, nous puissions accompagner les entreprises qui font le choix responsable de réduire l'impact sur l'environnement de leurs activités, et notamment les compagnies de transport maritime pour le branchement électrique à quai de leurs navires » a déclaré Renaud MUSIELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Le futur port à l'ouest de Nice

Monsieur Agostini exprime le souhait de voir se réaliser ce projet et dit que sa compagnie est prête à investir sur ce port. Cependant, nous devons attendre la publication des résultats des études scientifiques pour savoir à quoi nous en tenir, tout en maintenant une vigilance accrue quant à d'éventuelles propositions de modifications de l'actuel port de commerce.

En conclusion

ANQAEV se réjouit des efforts que Corsica Ferries, les autorités portuaires, AtmoSud, la métropole NCA et la région Sud/Paca déploient pour limiter la pollution atmosphérique et les nuisances occasionnées aux riverains du Port de Nice.

Nous les en remercions et restons vigilants quant à la réalisation de tous ces projets.

Le Bureau de l'ANQAEV Daniel Moatti, Gérard Bonnes et Pierre Colt

Références : Disponibles sur le site www.anqaev.fr

- 145 millions de projets pour les Alpes Maritimes, Renaud Muselier, Nice-matin Mercredi 6 février
- La Région soutient l'électrification des quais, Renaud Muselier, Marseille, 11 janvier 2019
- Corsica Ferries projette la commande de 2 nouveaux navires au GNL, L'antenne 17 mai 2018

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr